

FINANCES

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Budget Primitif 2022 – Budget Principal

Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

	Reports 2022	Résultats reportés	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement					
Recettes		1 278 520,11 €	44 719 227,89 €	34 000 €	46 031 748,00 €
Dépenses			40 701 224,00 €	5 330 524 €	46 031 748,00 €
Investissement					
Recettes	627 718,50 €	104 390,31 €	11 587 531,90 €	5 330 524 €	17 650 164,71 €
Dépenses	3 369 715,71 €		14 246 449,00 €	34 000 €	17 650 164,71 €
Autofinancement				5 296 524 €	
TOTAL BUDGET					63 681 912,71 €

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 44.719.227,89 €, auxquelles s'ajoute l'excédent 2022 de 1.278.520,11 €.

Elles comprennent :

- **les recettes fiscales : 37.608.717 €**

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale, inscrit au BP 2023, s'élève à **23.167.247 €**.

Fiscalité directe	Bases définitives 2022	Taux 2022	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023 proposés	Produit fiscal attendu pour 2023
Taxe d'habitation	2 097 988 €	19,81%	2 246 945 €	20,60%	462 871 €
Taxe sur le foncier bâti	71 824 762 €	26,75%	75 091 000 €	27,82%	20 890 316 €
Taxe sur le foncier non bâti	80 557 €	22,46%	114 400 €	23,36%	26 724 €
Total	74 003 307 €		77 452 345 €		21 379 911 €
					1 787 336 €
Total général					23 167 247 €

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.400.000 €.

A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (460.000 €), la taxe sur les pylônes (99.000 €) et d'autres produits (26.700 €).

Une recette de 67.000 € est prévue au titre de la dotation de solidarité métropolitaine de la Métropole du Grand Paris.

➤ **les dotations et subventions : 4.220.157 €**

La dotation globale de fonctionnement comprend la dotation forfaitaire de 2.222.000 € et la dotation de solidarité urbaine de 197.826 €.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 394.531 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la Petite Enfance (889.000 €), pour les centres de loisirs et garderies (275.000 €), pour la Navette (97.000 €) et le FCTVA fonctionnement (90.000 €) et diverses subventions et participations (54.800 €).

➤ **les produits des services : 1.972.300 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de Petite Enfance, ...

➤ **les produits de gestion courante : 176.751,89 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT, au titre de la mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité Sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents, ...).

➤ **les autres produits de gestion courante : 407.374 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la Commune.

➤ **les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent **40.701.224 €**.

Elles comprennent notamment :

- les dépenses de personnel : 19.271.500 €
- les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations et participations à des organismes extérieurs (BSPP,...) : 2.790.700 €
- la participation au fonds de compensation des charges territoriales : 298.000 €
- les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 12.618.024 €
- les charges financières : 1.393.000 €
- le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 690.000 €
- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3.640.000 €

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (3.218.024 €), des dotations aux amortissements (2.112.500 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (34.000 €), s'élève à **5.296.524 €**.

L'autofinancement de 5.296.524 € est composé :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice 2023, soit 4.018.003,89 €
- de l'excédent 2022 (1.278.520,11 €), repris dans le budget 2023 et affecté au financement des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **14.246.449 €**.

Le programme d'investissement 2023 comprend les projets suivants :

- Grands projets : frais d'études pour la future Passerelle de la zone Sénia, les travaux d'aménagement du futur pôle Petite Enfance du centre-ville, la rénovation du Palais Pmnisports de Thiais (tranche 2023), assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des besoins d'équipements publics sur la Commune ;
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2023 ;
- Eclairage public : passage au LED pour l'intégralité des luminaires de la Collectivité ;
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, notamment les travaux dans les équipements scolaires (338.000 €), les crédits affectés aux locaux des services techniques, les travaux de rénovation de l'oratoire du parc de Cluny et les travaux du parking de la place du marché ;
- Voirie et infrastructure : investissements relatifs à la voirie, au mobilier urbain et aux espaces verts (1.476.500 €), dont les travaux de voirie de la rue Paul Vaillant-Couturier, l'aménagement du jardin de permaculture dans le parc Malraux et des travaux dans le parc des Terrasses du Soleil ;
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), services supports (informatique, véhicules, ...) ;
- Acquisition de deux biens immobiliers : terrain avenue de Fontainebleau et pavillon avenue de Versailles ;
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien renouvellement des installations de chauffage ;
- Participation Brigade des sapeurs-pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Plusieurs opérations proposées au budget 2023 traduisent la volonté de la Collectivité de s'inscrire dans le processus de transition écologique des Territoires, mais également de répondre aux enjeux d'efficacité énergétique :

- Passage en LED de l'éclairage public : 1.165.000 € ;
- Passage en LED de l'éclairage de divers bâtiments communaux : 348.000 € (le passage en LED du PODT figure dans les RAR 2022 de l'opération de rénovation du PODT) ;
- Travaux d'isolation, de rénovation énergétique : 140.000 € ;
- Aménagement d'un jardin de permaculture : 120.000 € ;
- Développement des circulations cyclables : 212.000 €.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées par **l'autofinancement (5.296.524 €)** et par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **8.949.925 €** :

- les recettes propres d'investissement :
 - le fonds de compensation de la TVA : 1.050.000 €
 - la taxe d'aménagement : 1.000.000 €
 - les amendes de police : 235.000 €

- une participation au titre d'un Projet Urbain Partenarial : 1.005.000 €
- les subventions : 2.659.925 €
- le recours à l'emprunt à hauteur de 3.000.000 € maximum.

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2023 (3.860.000 €).

Le budget d'investissement 2023 peut se résumer comme suit :

Dépenses		Recettes	
Remboursement du capital de dette	3 860 000 €	5 296 524 €	Autofinancement
Loyers financiers du PPP (capital)	1 019 000 €	1 050 000 €	FCTVA
Subvention BSPP	150 000 €	1 000 000 €	Taxe d'aménagement
Installation de chauffage (renouvellement)	139 000 €	235 000 €	Amendes de police
Achat de terrains/propriétés	610 000 €	1 005 000 €	Participation PUP
Passage aux LED éclairage public	1 165 000 €	278 000 €	Subvention SIPPEREC éclairage public
Opération SENIA - frais d'études passerelle	1 222 000 €	717 925 €	Participations Etat et MGP
Travaux VRD ANRU Grands Champs	458 000 €		Subventions Département (en attente)
Programme voirie/infrastructure/espaces verts	1 476 500 €	134 000 €	Subventions MGP/département
Travaux de rénovation PODT	520 000 €		
Aménagement du nouveau multi-accueil	780 000 €	400 000 €	Subvention Caisse allocations familiales
Travaux dans les bâtiments communaux	1 947 600 €	1 130 000 €	Subventions DSIL/fonds vert/autres dispositifs
Opérations d'équipement annuelles	899 349 €	3 000 000 €	Emprunt 2023 (enveloppe max.)
TOTAL	14 246 449 €	14 246 449 €	

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget primitif 2023, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	7 987 197,00 €	544 451,89 €
921	Sécurité et salubrité publiques	2 216 600,00 €	
922	Enseignement formation	7 986 542,00 €	755 000,00 €
923	Culture	1 967 012,00 €	174 500,00 €
924	Sport et jeunesse	6 169 246,00 €	693 000,00 €
925	Interventions sociales et santé	1 054 023,00 €	14 500,00 €
926	Famille	2 835 231,00 €	1 249 000,00 €
927	Logement	46 800,00 €	
928	Aménagement et services urbains	4 616 343,00 €	359 300,00 €
929	Action économique	99 230,00 €	85 174,00 €
931	Dettes et autres opérations financières	1 393 000,00 €	333 928,00 €
932	Dotations et participations non affectées	690 000,00 €	2 909 657,00 €
933	Impôts et taxes non affectées	3 640 000,00 €	37 600 717,00 €
934	Transfert entre sections	2 112 500,00 €	34 000,00 €
939	Virement à la section d'investissement	3 218 024,00 €	
002	Excédent de fonctionnement reporté		1 278 520,11 €
Total		46 031 748,00 €	46 031 748,00 €

Section d'investissement - Dépenses		Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	405 686,90 €	866 949,00 €	1 272 635,90 €
901	Sécurité et salubrité publiques	105 391,36 €	275 500,00 €	380 891,36 €
902	Enseignement formation	90 545,55 €	523 450,00 €	613 995,55 €
903	Culture	12 331,04 €	100 740,00 €	113 071,04 €
904	Sport et jeunesse	991 035,36 €	1 064 670,00 €	2 055 705,36 €
905	Interventions sociales et santé	700,00 €	610,00 €	1 310,00 €
906	Famille	154 791,48 €	857 030,00 €	1 011 821,48 €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	1 608 890,87 €	5 678 500,00 €	7 287 390,87 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières	343,15 €	4 879 000,00 €	4 879 343,15 €
914	Transfert entre sections		34 000,00 €	34 000,00 €
Total		3 369 715,71 €	14 280 449,00 €	17 650 164,71 €

Section d'investissement - Recettes		Restes à réaliser 2022	Propositions nouvelles	Total
900	Services généraux des administrations	53 486,58 €	633 000,00 €	686 486,58 €
901	Sécurité et salubrité publiques	13 038,00 €		13 038,00 €
902	Enseignement formation			- €
903	Culture			- €
904	Sport et jeunesse	391 072,00 €		391 072,00 €
905	Interventions sociales et santé			- €
906	Famille	37 141,92 €	400 000,00 €	437 141,92 €
907	Logement			- €
908	Aménagement et services urbains	42 980,00 €	2 631 925,00 €	2 674 905,00 €
909	Action économique			- €
911	Dettes et autres opérations financières		5 637 606,90 €	5 637 606,90 €
912	Dotations et participations non affectées		1 285 000,00 €	1 285 000,00 €
913	Impôts et taxes non affectées		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
914	Transfert entre sections		2 112 500,00 €	2 112 500,00 €
919	Virement de la section de fonctionnement		3 218 024,00 €	3 218 024,00 €
95	Produits de cession d'immobilisations	90 000,00 €		90 000,00 €
001	Résultat d'investissement reporté		104 390,31 €	104 390,31 €
Total		627 718,50 €	17 022 446,21 €	17 650 164,71 €
